

Prêt sur police

Nom du propriétaire : _____ Nom de l'assuré(e) : _____

Numéro de police : _____ Téléphone : _____

Renseignements sur le prêt

Prêt sur police (minimum de 500 \$)

- _____ \$ ou le maximum disponible, si cette somme est inférieure
 Maximum disponible

Instructions de versement

- Envoi d'un chèque
 Dépôt direct

Directives spéciales : _____

Le taux d'intérêt sera ajusté à chaque anniversaire de la police. Le montant de tout prêt non remboursé (y compris les intérêts courus et impayés) constitue une dette envers nous et doit être remboursé lors du rachat du contrat ou du décès de l'assuré(e), ou déduit de toute somme payable par nous à n'importe quel moment.

Veuillez noter que le taux d'intérêt en vigueur est le taux préférentiel plus 2,00 %. Si votre police a été émise avant 1969, prière de communiquer avec nous pour connaître le taux d'intérêt en vigueur.

Comme indiqué dans votre contrat, si le montant du prêt sur cette police, incluant les intérêts à jour, est plus élevé que le montant de la valeur de rachat nette, la police prendra fin à la date à laquelle la valeur de rachat nette est égale ou inférieure à zéro.

Le retrait de sommes ou le prêt sur police pourrait constituer un gain imposable.

N.A.S. (Canada) ou S.S.N. (É.-U.)

--	--	--

Obligation des autorités fiscales si le contrat génère un revenu d'intérêt ou un gain imposable.

Avis de crédit sur prêt

Si vous recevez un feuillet T5 à la suite d'un prêt sur police, vous pourriez recevoir un avis de crédit sur prêt au moment du remboursement.

Remboursement d'un prêt sur police

Veuillez débiter mon compte pour le montant **additionnel** de _____ \$, à être appliqué contre mon prêt selon ma fréquence de paiement, et ce, à la même date que le prélèvement de la prime d'assurance.

Je rembourse déjà un prêt sur cette police :

- Veuillez continuer de prélever cette somme.
 Augmenter le remboursement du prêt à _____ \$.

Si le mode de paiement PAC a été choisi :

Le payeur (propriétaire du compte) autorise Assomption Vie à prélever le montant fixé du compte indiqué ci-dessus.

Le montant du prélèvement indiqué ci-dessus pourra être augmenté ou diminué à une date ultérieure.

Le plan PAC peut être annulé par Assomption Vie ou par le payeur (propriétaire du compte) sur présentation d'un préavis écrit d'au moins 10 jours.

Assomption Vie se réserve le droit d'imposer des frais si l'institution financière refuse d'effectuer un débit.

Prière de joindre un chèque avec la mention "NUL" ou une copie de l'information bancaire.

Signatures

Tout bénéficiaire irrévocable ou privilégié doit signer pour indiquer qu'il consent au retrait de sommes du contrat ou au prêt sur police.

* Si le propriétaire est une personne morale (entreprise, association, etc.), la signature des personnes autorisées et leur titre sont exigés.

Si le contrat a fait l'objet d'une cession en garantie, appelée hypothèque au Québec, veuillez obtenir une mainlevée de la cession ou une mainlevée de l'hypothèque, ou faire signer le cessionnaire en garantie ou créancier hypothécaire à l'endroit indiqué pour attester qu'il consent au retrait ou au prêt sur police.

Signature du ou des propriétaire(s) de la police * Titre Date

Signature du ou des bénéficiaire(s) actuel(s), si nécessaire Date

Signature du payeur, si le payeur diffère du propriétaire Date